

Comptes annuels

ASSOCIATION CULTURELLE ARGENTINE

Nicolas MEROT
Président



31/12/2025

Ce document contient 37 pages



Sommaire

<i>Comptes annuels</i>	3
Rapport de l'expert-comptable	4
Bilan Actif	5
Bilan Passif	6
Compte de résultat	7
 <i>Annexe</i>	 9
20251231 - ASCA - Annexe	10
 <i>Gestion</i>	 37



ASSOCIATION CULTURELLE ARGENTINE

Comptes annuels



Page : 3 / 37

Rydge Conseil
Expertise Comptable, Gestion sociale, Conseil

2 ALLEE DE LA FORET D HALATTE

-

BATIMENT ALATIUM 2-BP 20061

60100 CREIL

Téléphone : +33344559700

Site internet : www.rydge.fr

ASSOCIATION CULTURELLE ARGENTINE
8 Avenue DE BOURGOGNE

60000 BEAUVAIS

Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité ASSOCIATION CULTURELLE ARGENTINE relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 qui se caractérisent par les données suivantes :

• Total du bilan :	708 195	€
• Produits d'exploitation	1 403 698	€
• Résultat net comptable :	6 655	€

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

 Date :
2026.04.16
21:39:52
+02'00'

Véronique BUDIN
Expert-comptable Associée

ASSOCIATION CULTURELLE ARGENTINE

Actif			Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement	28 067	28 067		7 076
		Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾					
	Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes					
	TOTAL		28 067	28 067		7 076
	Immobilisations corporelles	Terrains	45 033	45 033	175 258	166 908
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	822 343	647 085		
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL		867 376	692 118	175 258	166 908
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations				1 675	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL					1 675	
		Total (II)	895 444	720 186	175 258	175 660
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	13 934		13 934	11 516
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	166 078	2 813	163 265	98 687
		Charges constatées d'avance	7 607		7 607	11 819
	TOTAL		187 619	2 813	184 806	122 023
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
		Disponibilités	348 130		348 130	481 812
		Total (III)	535 750	2 813	532 937	603 836
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		1 431 194	722 999	708 195	779 496
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)					1 675

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	50 000	50 000
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	159 089	149 062
	Excédent ou déficit de l'exercice	6 655	10 026
	Situation nette (sous-total)	215 744	209 089
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	119 831	113 741
	Provisions réglementées		
Total (I)		335 576	322 831
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	103 239	136 755
Total (II)		103 239	136 755
Provisions	Provisions pour risques		14 474
	Provisions pour charges	62 543	54 506
	Total (III)	62 543	68 980
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 639	42 639
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	110 184	111 707
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 408	4 722
	Produits constatés d'avance	35 605	91 861
Total (IV)		206 836	250 930
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		708 195	779 496
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

ASSOCIATION CULTURELLE ARGENTINE

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	2 340	2 753
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	4 462	3 441
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	117 683	113 967
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 127 856	1 189 701
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	<i>Dons manuels</i>		
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	14 474	53 636
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	134 755	9 433
	Autres produits	2 127	3 128
	Total des produits d'exploitation (I)	1 403 697	1 376 060
	Achats de marchandises	2 145	1 781
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	521 140	410 527
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	31 079	33 394
	Salaires	486 835	494 963
	Cotisations sociales	203 590	180 850
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	54 078	57 829
	Dotations aux provisions	8 037	51 154
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	101 239	136 755
	Autres charges	4 323	324
	Total des charges d'exploitation (II)	1 412 469	1 367 580
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-8 772	8 480
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	6 072	7 939
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	6 072	7 939
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés	464	371
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	464	371
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		5 608	7 567
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-3 163	16 047

ASSOCIATION CULTURELLE ARGENTINE

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		21 129
Charges exceptionnelles (VI) Total		27 150
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-6 021
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-9 819	
Total des produits (I + III + V)	1 409 770	1 405 129
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 403 115	1 395 103
EXCÉDENT OU DÉFICIT	6 655	10 026
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	22 648	13 187
TOTAL	22 648	13 187
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	22 648	13 187
TOTAL	22 648	13 187



ASSOCIATION CULTURELLE ARGENTINE

Annexe



Page : 9 / 37

Association Culturelle Argentine

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos
31/12/2025**

Montants exprimés en EUR

Table des matières

1	Objet social	4	
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	5	
3	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture		6
3.1	Faits caractéristiques de l'exercice	6	
3.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	6	
4	Principes et méthodes comptables	7	
4.1	Principes généraux	7	
4.1.1	Changements de méthode comptable	7	
4.1.2	Changements d'estimation	7	
4.1.3	Corrections d'erreurs	7	
4.2	Dérogations	7	
4.3	Changements comptables	7	
4.4	Changement de réglementation comptable	7	
4.5	Principales méthodes comptables	8	
5	Informations relatives aux postes du bilan	9	
5.1	Actif immobilisé	11	
5.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	12	
5.1.1.1	Aménagement du cadre général – Développement de la colonne B (augmentations)	13	
5.1.1.2	Aménagement du cadre général – Développement de la colonne C (diminutions)	13	
5.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	14	
5.1.2.1	Modalités d'amortissements	15	
5.1.3	Modalités mise à dispositions de l'actif immobilisé	15	
5.2	Actif circulant	16	
5.2.1	Stocks et en cours	16	
5.2.2	Charges constatées d'avance	16	
5.3	Fonds propres	16	
5.3.1	Fonds propres sans droit de reprise	16	
5.3.2	Subventions d'investissement	17	
5.3.3	Provisions	18	
5.3.4	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	18	
5.3.5	Fonds dédiés	19	
5.3.5.1	Subventions d'exploitation	19	
5.4	Créances / Dettes	20	
5.4.1	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	20	
5.4.2	Produits constatés d'avance	21	
6	Informations relatives au Compte de résultat	21	
6.1	Ventilation du chiffre d'affaires	22	
6.2	Ventilation des produits d'exploitation	22	
6.3	Résultats par activité ou établissement	22	
6.4	Produits du compte de résultat	22	
6.4.1	Cotisations sans contrepartie	22	
6.4.2	Mécénat	23	
6.4.3	Parrainage des entreprises	23	

6.4.4	Contributions financières sans contrepartie	23
6.4.5	Subventions	24
6.4.5.1	Tableau des subventions et concours publics	25
6.5	Charges du compte de résultat	25
6.5.1	Mises à disposition gratuite de biens	25
6.5.2	Personnel bénévole	25
6.5.3	Honoraires des commissaires aux comptes	25
7	Informations relatives à la fiscalité	26
7.1	Impôt sur les bénéfices	26
8	Informations relatives à l'effectif	27
9	Informations relatives à la formation professionnelle	27
10	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	27

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'association a pour finalités de :

- Diffuser des artistes et des créations sous tout type de format ;
- Soutenir la création artistique locale, nationale et internationale, notamment des formes artistiques originales et novatrices ;
- Organiser de la médiation et de l'éducation artistique et culturelle ;
- Accompagner des pratiques artistiques professionnelles et en amateur ;
- Développer la participation des personnes à la vie associative et culturelle ;
- Animer et valoriser le quartier Argentine ;
- Participer plus globalement à la vie sociale et culturelle de Beauvais et de son agglomération ;
- S'inscrire dans des dynamiques et actions départementales, régionales, nationales et internationales.

Pour ce faire, elle crée des événements, gère et exploite des structures ou équipements nécessaires à la réalisation de son objet.

L'association ASCA s'interdit toute appartenance à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique. Elle lutte contre toutes les discriminations et se veut un espace de partages et d'échanges qui favorise l'émancipation des personnes et le développement d'un esprit ouvert et critique. Elle se reconnaît ainsi de l'éducation populaire.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Organisation de concerts d'artistes locaux et internationaux actuels ;
- Accompagnement des artistes locaux, tel que la mise à disposition de studio ;
- Diffusion d'œuvres cinématographiques ;
- Organisation d'ateliers culturels
- Animation locale d'évènements culturels son et image ;
- Animation culturelle dans des établissements scolaires de la région.

3 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

3.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2025 est marquée par la fermeture des locaux au public pour une durée d'environ d'une à deux années en raison des travaux d'extension sur la Médiathèque et de mise en conformité.

Les activités continuent en dehors des locaux

Il n'y a pas d'autres faits d'importance significative sur l'exercice :

3.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

4 Principes et méthodes comptables

4.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 et 2022-06 relatifs au plan comptable général, à jours des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels.

4.1.1 Changements de méthode comptable

Notre entité n'a effectué aucun changement de méthode ayant un impact significatif.

4.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

4.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

4.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

4.3 Changements comptables

Aucun changement comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

4.4 Changement de réglementation comptable

Première application du règlement ANC N° 2022-06

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

4.5 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Comptabilisation des frais de constitution, de transformation et de premier établissement en application de l'article 212-9	— Charges (*)
Comptabilisation des coûts de développement et des frais de création de solutions informatiques en application des articles 212-3 et 611-3	— Actif
Comptabilisation des frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 213-8	— Charges
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles en application des articles 213-8 et 213-22	— Incorporation dans le coût de l'actif (*)
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières en application des articles 221-1 et 222-1	— Incorporation dans le coût de l'actif (*)
Évaluation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en application de l'article 221-4	— Évaluation au coût historique
Évaluation des stocks en application de l'article 213-34	— Premier entré, premier sorti (PEPS – FIFO)
Comptabilisation des frais d'émission des emprunts en application de l'article 212-11	— Charges
Comptabilisation des subventions d'investissement en application de l'article 312-1	— Capitaux propres
Engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires	— Provision (*)
Comptabilisation des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de l'article 214-10	— Composant distinct de l'immobilisation
Amortissement des primes de remboursement des emprunts en application de l'article 212-10	— Par fractions égales
Comptabilisation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible en application de l'article 213-9	— Charges
Reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux contrats à long terme en application de l'article 622-2	— Méthode à l'achèvement
Comptabilisation des primes d'option en application de l'article 628-12	— Constatées en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert
Report / déport du change à terme en application de l'article 628-13	— Constaté en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert

5 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

La délivrance permet au légataire :

- D'appréhender son legs ;
- D'avoir droit aux fruits ;
- De s'en prévaloir

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Une assurance-vie dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits : droits d'auteur, etc.).

5.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.3.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

5.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements (b)		A	B	C	D
Rubriques (a)		Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles		42 618		14 550	28 068
Immobilisations corporelles	Terrains				
	Construction sur sol propre	45 033			45 033
	Inst. gales, agencts et am. des constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	659 090	53 249		712 339
	Installations générales, agencements, aménagements divers	45 873		13 891	31 982
	Matériel de transport	23 214			23 214
	Matériel de bureau et mobilier informatique	67 360	2 102	14 654	54 808
	Emballages récupérables divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
Immobilisations financières	Prêts et autres immobilisations financières	1 675		1 675	0
Total		884 863	55 351	44 770	895 444

5.1.1.1 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			55 231		
Immobilisations financières					
Total					

5.1.1.2 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne C (diminutions)

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					14 550
Immobilisations corporelles					28 545
Immobilisations financières					1675
Total					44 770

5.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements (b)		A	B	C	D
Rubriques (a)		Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles		35 541	7 077	14 550	28 068
Immobilisations corporelles	Sur sol propre	45 033			45 033
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	516 858	33 317		550 176
	Inst. Générales, agencements,	36 501	6 929	13 891	29 5401
	Matériel de transport	14 259	4 643		18 902
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	61 010	2 112	14 654	48 468
	Emballages récupérables et divers				
Total		709 202	54 078	43 095	720 185

5.1.2.1 Modalités d'amortissements

Types d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel et outillage	Linéaire	2 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel d'entretien	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

5.1.3 Modalités mise à dispositions de l'actif immobilisé

La Ville de Beauvais met gratuitement à la disposition de l'association les locaux qu'elle occupe au 8 avenue de Bourgogne à Beauvais.

Ces locaux comprennent les salles de la Scène de Musiques Actuelles de « L'Ouvre Boîte », la Salle de Cinéma « Agnès Varda », les locaux de l'Espace Culture Multimédia « Le Labo » ainsi que d'autres locaux administratifs et de répétition musicale. La surface totale mise à disposition est de 2 279 m2.

La Ville de Beauvais met également à disposition de l'association du matériel de projection, de mixage, d'éclairage, de sonorisation et informatique.

Pendant la période de travaux, La Ville de Beauvais met gratuitement à la disposition de l'association « la maison du maire » située rue du Maire à Beauvais.

5.2 Actif circulant

5.2.1 Stocks et en cours

Les stocks sont valorisés à leur coût d'acquisition.

5.2.2 Charges constatées d'avance

Elles sont composées exclusivement de charges d'exploitation courante, relatives à l'exercice 2026.

5.3 Fonds propres

5.3.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité, ou, s'agissant d'une fondation, de la dotation statutaire et des dotations complémentaires non consommables. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres	50 000			50 000

5.3.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi :

- De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présenté au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1^{er} exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

— Tableau des subventions d'investissements

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	152 499	28 200		180 699
Quotes-parts virées au résultat	38 757	22 110		60 687
Montant net en fonds propres	113 742	6 090		119 832

5.3.3 Provisions

26 Situations et mouvements				
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pensions et obligations similaires	54 506	8 037		62 543
Provision pour risque	14 474		14 474	
Total	67 980	8 037	14 474	62 543

La provision pour engagement de retraite a été ajustée à hauteur de 62 543€ au 31/12/2025.

Une provision pour risque de remboursement / non-perception de subvention est constatée au 31/12/2024 pour 14 474 € est totalement reprise.

5.3.4 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	62 543		62 543

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes.

La provision pour indemnités de départ en retraite a été calculée selon les mêmes méthodes que l'année précédente compte tenu de la situation connue du personnel à la date de clôture des comptes. Les salariés ayant quitté l'entreprise entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes ne sont pas pris en compte.

La provision est estimée sur la base salaire moyen annuel, du nombre de mois d'indemnité encourus d'acquisition par rapport à l'ancienneté à la date de clôture.

Le taux moyen de charges sociales de l'exercice est individualisé.

La provision globale s'établit à 62 543 €.

Corridor : Comptabilisation en résultat à 100% dans l'exercice des changements à l'origine d'écart(s) actuariel(s)

5.3.5 Fonds dédiés

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés, le cas échéant relatives à des projets terminés dont l'organe habilité de notre entité a décidé de transférer les ressources disponibles à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur.

Ces sommes sont rapportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « *Utilisations des fonds dédiés* » dans les Produits au compte de résultat.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations ⁽¹⁾	136 755	2000	134 755		101 239	103 239	

5.3.5.1 Subventions d'exploitation

Les sommes inscrites en fonds dédiés correspondent soit à la part non consommée s'il s'agit d'une convention annuelle dont le financeur ne réclame pas la restitution, soit à la part non consommée de la partie rattachée à l'exercice s'il s'agit d'une convention pluriannuelle.

Situations Ressources	Au début de l'exercice	Report (Augmentation)	Utilisation (Diminution)	En fin d'exercice
Subvention ⁽¹⁾	136 755	101 239	134 755	103 239
Total	136 755	101 239	134 755	103 239

5.4 Créances / Dettes

5.4.1 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	-	-	-
DE L'ACTIF CIRUCLANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	13 934	13 934	
	Créances représentatives de titre prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*		
	Personnel et comptes rattachés	63	63	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	9 819	9 819
		Taxe sur la valeur ajoutée	41 862	41 862
		Autres impôts, taxes et versement assimilés		
		Divers	109 942	109 942
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	1 579	1 579	
Charges constatées d'avance		7 607	7 607	
Total		184 806	184 806	

Etat de dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :	-	-	-
à 1 an au maximum à l'origine	-	-	-
à plus de 1 an à l'origine	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	58 640	58 640	
Dettes fiscales et sociales	110 184	110 184	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés			
Autres dettes (3)	2 408	2 408	
Produits constatés d'avance	35 605	35 605	
Total	206 836	206 836	

5.4.2 Produits constatés d'avance

Ils représentent les recettes propres et subventions reçues en 2025 mais à utiliser sur l'exercice 2026.

6 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

6.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	4 462	-	4 462
Productions vendues :	-	-	-
— Biens			
— Services	117 683	-	117 683
Chiffre d'affaires net	122 145	-	122 145

6.2 Ventilation des produits d'exploitation

Ventes bar	4 462
Billetterie et autres ressources propres	117 683
Production immobilisée	
Subvention d'exploitation	1 127 856
Cotisations	2 340
Reprise de provisions et fonds dédiés	149 229
Autres produits de gestion courant	2 127
TOTAL	1 403 697

6.3 Résultats par activité ou établissement

Cf. tableau ci-joint.

6.4 Produits du compte de résultat

6.4.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publications ou la remise de biens de faible valeur.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

6.4.2 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent **soit la forme de mécénat** soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature

6.4.3 Parrainage des entreprises

Le parrainage est d'une façon générale un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les opérations de parrainage sont destinées à promouvoir l'image du partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat **soit la forme de parrainage** selon les termes de la convention.

Le montant défini dans le cadre de la convention de parrainage conclue est comptabilisé lors de la réalisation de l'opération.

6.4.4 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité
- Exceptionnels si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

6.4.5 Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

6.4.5.1 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics					
Subvention d'exploitation			1 048 572		57 174
Subvention d'investissement			22 110		

6.5 Charges du compte de résultat

6.5.1 Mises à disposition gratuite de biens

La Ville de Beauvais prend en charge les fluides (électricité, gaz et eau) et l'entretien du bâtiment mis à disposition pour un montant total de 15 107 €.

Ces dépenses sont comptabilisées en achats et charges externes. En contrepartie une subvention est comptabilisée pour le même montant en produits d'exploitation.

6.5.2 Personnel bénévole

Les heures effectuées par les bénévoles au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 1 841 heures.

Elles ont été valorisées au Smic horaire 11.88 € + charge sociales moyennes 3.55 % après réductions générale et Fillon.

La valorisation des heures pour l'exercice 2025 s'élève à 22 648 €

6.5.3 Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
<i>Au titre de la mission de contrôle légal des comptes</i>	5 400	
<i>Au titre d'autres prestations</i>		
Honoraires totaux	5 400	

7 Informations relatives à la fiscalité

7.1 Impôt sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts	-3 123	0
Impôts : au taux de 15 %		
— sur PVLТ au taux de ...%		
Crédits d'impôts et imputations diverses	9 819	
Résultat après impôts	6 655	0

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

8 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise et Techniciens	5
Employés	3
Ouvriers	
Total	12

9 Informations relatives à la formation professionnelle

Postes	Total N ⁽¹⁾	Total N-1	Total N-2	Cumul amorti sur trois exercices
Contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance	7 475	7 610	10 234	25 319

10 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Percevant des dons pour un montant inférieur à 153K€, notre entité n'est pas soumise aux obligations d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public visant les associations, fondations, fonds de dotation faisant appel à la générosité du public.



ASSOCIATION CULTURELLE ARGENTINE

Gestion



Page : 37 / 37